

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 5

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Rome, en janvier 1961, un ciel printanier accueillit au Palais des Congrès de l'EUR quelque 2500 travailleurs sociaux, venus du monde entier. La Conférence internationale de Service social réunissait pour la dixième fois ses membres qui allaient étudier, pendant une semaine, la fonction et les responsabilités du service social dans un monde qui se transforme.

Jamais dans l'histoire, le monde ne s'est transformé à une cadence aussi rapide ; aussi n'est-il pas étonnant que le service social, dont le but est de répondre aux besoins des individus pour leur permettre d'atteindre un niveau de bien-être aussi satisfaisant que possible, doit périodiquement refaire le point, afin de conformer ses méthodes aux exigences du temps et du lieu où il s'exerce. Pourquoi le problème de l'adaptation de l'individu à son milieu est-il particulièrement aigu aujourd'hui ? pourquoi l'homme est-il, en fait, solitaire, alors que les moyens de communication se multiplient ? pourquoi ne trouve-t-il pas la sécurité intérieure, alors que la sécurité sociale se généralise ? Le progrès technique ne fait pas le bonheur. Approchant, grâce à la science, l'infiniment petit et l'infiniment grand, l'homme perd de vue sa propre réalité. Une des tâches du service social est précisément d'aider l'individu à s'adapter à son milieu, à communiquer avec autrui. Utilisant les méthodes psycho-sociales, l'assistant social saura comprendre les mobiles d'un comportement, redonner à chacun confiance en lui-même et par là confiance dans les autres. Il ne s'agit plus d'assistance ou d'un simple dépannage, d'une aide momentanée, mais d'un travail en profondeur qui requiert une formation professionnelle approfondie de celui qui s'y livre.

Autre évolution : aujourd'hui, le service social s'adresse à des personnes appartenant à toutes les classes de la population ; il doit établir ses programmes et les appliquer avec leur collaboration et abandonner toute action tutélaire. Il est intéressant de noter qu'au moment où il s'affirme comme profession, le service social recherche de plus en plus l'aide

Le service social et le monde d'aujourd'hui

- ★ Il s'adresse aujourd'hui à des personnes de toutes les classes sociales.
- ★ Il aide l'individu à s'adapter, à communiquer.
- ★ Il ne concerne plus seulement des individus, mais des groupes.
- ★ Un organisme qui se place au-dessus des divisions de notre monde d'aujourd'hui.

des bénévoles, qu'il trouve souvent parmi ses usagers.

Élargissant son champ d'activité, le service social participera à l'organisation des communautés, à la recherche sociale, à l'administration et à la politique sociale. L'assistant social travaillera en équipe avec le médecin, le psychiatre, le sociologue, l'éducateur. Il sera l'élément coordinateur, sachant voir les problèmes dans leur ensemble, comprenant l'interaction des divers facteurs qui interviennent dans les problèmes que lui posent ceux qui s'adressent à lui.

À côté du service social des cas individuels, le service social de groupe devient de plus en plus une technique importante du travailleur social ; elle lui permet d'agir sur divers types de groupements, d'harmoniser les relations de ceux qui les composent, contribuant ainsi à l'épanouissement des individus qui, grâce au groupe, sont mieux à même d'être des membres utiles de la société.

Il n'est pas possible, en quelques lignes, d'évoquer tous les aspects d'une conférence aussi riche et variée que celle de Rome. Dans les commissions d'experts, les groupes d'études qui prolongent les exposés magistraux des

spécialistes, chacun a la possibilité de s'exprimer, la conférence est un vaste forum où l'on vient pour échanger ses expériences et ses idées dans l'atmosphère libre et fraternelle qui lui est caractéristique.

C'est à Paris, en 1928, que la Conférence internationale de Service social a été créée par le regretté Dr René Sand ; puis, jusqu'à la guerre, elle s'est réunie tous les quatre ans en Europe. Interrompue pendant la guerre, ses sessions reprennent en 1950, à Paris de nouveau. Après Madras, Munich et Tokio, l'Europe a été la manifestation éclatante de l'ampleur prise par le service social dans tous les pays.

La CISS est un organisme neutre sur le plan politique et confessionnel ouvert à toutes les personnes s'intéressant aux problèmes sociaux ou au travail social. Prouvant bien qu'elle n'a pas de préjugés, ni raciaux, ni politiques, elle a été cette année comme nouveau président, M. Lester Granger, une personnalité remarquable du Service social aux USA, qui est de race noire ; parmi ses vice-présidents, on trouve un homme d'au-delà du rideau de fer, le Dr E. Pusic, professeur à l'Université de Belgrade, spécialiste du service social, connu pour ses idées larges et perspicaces. Ceci n'est peut-être pas du goût de

tout le monde et certains souhaiteraient que la CISS prenne parti dans les luttes idéologiques ; d'autres, au contraire, estiment que c'est tout à son honneur de s'être placée au-dessus des divisions de notre monde d'aujourd'hui pour mieux forger le monde de demain.

Souhaitant donner un essor nouveau à ses services sociaux, le Brésil a invité la CISS à tenir ses assises à Rio de Janeiro, en 1962. Le thème proposé pour cette rencontre sera : l'apport du service social aux communautés humaines nouvellement constituées.

M.-L. C.

le gaz est indispensable

NEUCHÂTEL

Quadruple votation cantonale les 25 et 26 mars

L'octroi d'un crédit en faveur de la correction des eaux du Jura

Il s'agit de la ratification d'une convention entre les cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Vaud et Neuchâtel pour une deuxième correction des eaux des lacs de Neuchâtel, Biennet et Morat. Ces travaux auront pour but de supprimer les très fortes variations de niveau des lacs, qui tour à tour assèchent les ports, inondent les rives et nuisent à la pêche. La part du canton de Neuchâtel est de 8 % des frais, soit : 3 590 000 fr.

L'octroi d'un crédit de 30 500 000 francs pour la correction des routes du canton

Le projet de décret concerne des travaux qui seront effectués de 1961 à 1966-1967. L'effort principal sera porté sur les routes à grand trafic N° 5 (Vauxmarc-Le Landeron), N° 10 (Les Verrières-Thielle) et N° 11 (Neuchâtel-le Col-des-Roches) ; mais il sera donné également satisfaction aux différentes régions du canton en attribuant une répartition judicieuse aux routes secondaires.

L'octroi d'un crédit de 2 800 000 francs pour la construction d'un second bâtiment destiné au gymnase cantonal à Neuchâtel

Le bâtiment actuel du Gymnase cantonal ainsi que les baraquements construits en 1959 et 1960 et les locaux provisoirement mis à la disposition par les Laboratoires de recherches horlogères sont manifestement insuffisants pour le nombre d'élèves qui a augmenté d'une façon tout à fait imprévisible ces dernières années (actuellement 600).

L'État avait été envisagé de construire ailleurs un groupe scolaire à l'usage exclusif du Gymnase et de l'Ecole normale. Il fallut y renoncer, les terrains nécessaires à un tel ensemble étant par trop décentes (Pierre-à-Bot et les Cadolles).

L'emplacement choisi est situé au bas de la rue Vaucher ; comme il est admis qu'il est impossible d'agrandir un agrandissement des locaux actuels, la commission chargée de rapporter sur ce projet en recommande l'adoption.

Ces trois demandes de crédit ont été votées par le Grand Conseil sans opposition.

Nouveau statut du gymnase de La Chaux-de-Fonds

Créé en 1900 par la ville de La Chaux-de-Fonds contre l'avis du gouvernement cantonal, le gymnase de la Métropole horlogère est resté jusqu'à aujourd'hui une institution communale. Par contre, le gymnase de Neuchâtel-Ville a été placé dès sa fondation sous statut cantonal et tous ses frais ont été assumés par les finances de l'État. Les Chaux-de-Fonniers se trouvent donc depuis 60 ans dans la situation anormale de subvenir seuls à toutes les dépenses de leur gymnase (déduction faite des subventions ordinaires pour l'enseignement secondaire, qui ne couvrent pas la moitié des frais) et de participer en outre indirectement à l'entretien du gymnase cantonal de Neuchâtel.

Le nombre des élèves allant en augmentant sans cesse dans les deux écoles, la nécessité du gymnase de La Chaux-de-Fonds n'est plus actuellement contestée par personne. Il est précieux pour les jeunes gens de toutes les montagnes neuchâteloises et même du Jura bernois, à qui il évite de longs et fatigants déplacements. Aussi une commission ad-hoc a été nommée pour étudier les modalités de sa cantonalisation.

Cette commission a maintenant terminé ses travaux et propose qu'un régime semblable soit donné aux deux écoles. Afin de sauvegarder la particularité régionale, une commission consultative, choisie dans les districts intéressés, serait nommée pour chaque établissement. La commune de La Chaux-de-Fonds verrait ainsi ses charges allégées de 200 000 à 250 000 francs par année.

Certains Chaux-de-Fonniers regrettent ce changement, qui fera dépendre leur gymnase de l'autorité cantonale et mettra fin à une liberté chère au cœur des montagnards. Ils auraient souhaité que le canton se borne à augmenter ses subventions. Cette solution ne permettait toutefois pas d'arriver à une complète égalité de traitement entre les deux institutions. Aussi la grande majorité du Conseil général, dans sa séance du 22 février, s'est ralliée au point de vue de la commission d'études, qui paraît bien le plus logique et le plus équitable. Le Grand Conseil neuchâtelois, dans sa séance du 27 février, a également accepté ce projet par 95 voix contre 5. La question sera définitivement tranchée en votation populaire les 25 et 26 mars prochains.

M.-T. H.

Le rôle de la femme dans l'Afrique d'aujourd'hui

Dans la période troublée que traversent de nombreux pays d'Afrique, que peut faire l'UNICEF, fonds des Nations Unies destiné à secourir les enfants les moins favorisés du monde ?

Pour répondre à cette question, une Suisse, Mme G. Holmes-Barbey, officier de liaison de l'UNICEF auprès des Organisations non-gouvernementales, a visité pendant plusieurs semaines, différentes régions de ce vaste continent, où le fonds pour l'enfance n'a vraiment commencé son activité systématique que vers 1952. De nombreux projets sont élaborés — il n'est pas question ici des programmes d'urgence qui sont en voie de réalisation dans le Congo déchiré d'aujourd'hui — projets que l'on met en route, au fur et à mesure des possibilités.

Un principe de base : même dans les pays qui ont besoin de l'aide de l'UNICEF, on demande une contribution pour le fonds général, ainsi, on ne reçoit pas l'aumône, on participe à une action d'entraide collective. Des régions très pauvres parviennent quand même à offrir quelque chose.

Autre constatation évidente partout : on ne saurait porter secours aux enfants sans éduquer les mères. Ainsi, les programmes de l'UNICEF englobent la formation des mères, c'est-à-dire des femmes.

Dans les territoires qui ont été occupés par la France, la situation est assez encourageante, on dispose pour les centres de puériculture et d'hygiène, d'un personnel indigène qui a une formation presque secondaire. Les hôpitaux installés dans les villes retiennent encore des médecins français qui peuvent intervenir dans les cas difficiles. A Dakar (Sénégal) et à Abidjan (Côte d'Ivoire) existent même deux orphelinats pour enfants abandonnés.

Dans les pays qui ont été sous tutelle de nations européennes, on avait commencé à créer des groupements féminins, mais comme il s'agit avant tout d'atteindre des femmes rurales, on ne peut guère procéder rapidement, on n'a pas eu le temps d'implanter des institutions solides.

Par exemple, en Guinée indépendante, état très intéressant et qui ne demande qu'à se développer, Mme Barbey a constaté les effets

fâcheux de la concurrence européenne : des représentants de l'industrie occidentale sont là, ils essaient d'obtenir les commandes du gouvernement. Ces commandes sont trop massives, par ignorance, arrivent et constituent des stocks inutilisés, tandis que l'argent déjà dépensé serait indispensable pour d'autres produits nécessaires. Ainsi, un centre culturel dispose d'une montagne de crayons, alors que d'autres objets scolaires font défaut.

Pourquoi ces incohérences ? Peut-être en faut-il chercher la cause dans l'absence de groupements locaux privés. Tout ce qui se fait pour améliorer l'éducation des femmes, des enfants, pour relever le niveau de vie, tout cela est accompli par le gouvernement, il n'y a pas ce stimulant des organisations non-gouvernementales, leur expérience pratique.

Pendant tout son voyage, Mme Barbey n'a rencontré qu'une seule organisation féminine non-gouvernementale, spontanée, c'est une société de femmes indigènes des environs de Brazzaville (ex Congo français) qui s'est fondée pour recueillir les témoins de leur folklore ancien, qu'elles vident disparaître tous les jours : chansons, contes et légendes, dictons, danses, etc. Certes, cet effort est intelligent et précieux, on s'apercevra un jour qu'on a là une mine de documents humains où l'on aura besoin de puiser, mais c'est bien peu encore.

Tandis que de grandes manifestations comme celle de Konakry, en mai 1960, où 10 000 femmes ont défilé à l'occasion de la Journée des femmes, ou encore, au Ghana, la conférence avec experts sur le bien-être de la femme et de l'enfant, sont spectaculaires, peut-être, mais n'aboutissent pas à des résultats fort tangibles.

Néanmoins, au Séminaire d'Abbis-Abeba, tenu en pleine révolution, séminaire organisé par les Nations Unies pour l'étude de la participation de la femme africaine à la vie publique, trente et un pays et territoires étaient représentés. Mme Barbey a pu rencontrer là, des Africaines qui aspirent ardemment à se libérer des contraintes ancestrales. Elles font appel aux femmes des organisations non-gouvernementales du monde pour les aider à faire leurs premiers pas, cela ira plus vite que par le moyen des administrations et des bureaux officiels.

A.-W. G.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

GENÈVE

Ecole de Service social
Ecole de bibliothécaires
Ecole de laborantines
Ecole d'auxiliaires de médecin

Renseignements et programmes

3, route de Malagnou, Genève
Tél. (022) 36 80 90

20 000 morts chaque année sur les routes d'Europe

Récemment, s'est tenu à Genève, au Centre européen des Nations Unies, une conférence de délégués à la Prévention routière internationale.

C'est là qu'on a communiqué ce chiffre de 20 000 morts par an, auquel s'ajoutent trois ou quatre fois plus de blessés graves, c'est-à-dire deux cent quatre mille environ. On voit quelle charge représentent ces décès, laissant, derrière eux, ceux qui les entretiennent, les soins que coûtent ces blessés et trop souvent ces invalides, sans parler des souffrances morales et physiques.

Les soucis que causent aux gouvernements et aux associations privées une telle situation étaient illustrés par une exposition des plus instructives, dont les différents stands montraient tour à tour ce que l'on fait pour améliorer la circulation, l'état des routes, l'instruction des conducteurs, les peines qui s'encourent en cas d'observation des règlements, la lutte que l'on mène contre les conducteurs qui boivent de l'alcool, l'éducation du public et surtout l'éducation des enfants. Tous les pays d'Europe ont édité des feuilles instructives, des buvards illustrés, évoquant les principaux dangers de la rue, des horaires scolaires encadrés d'images qui montrent comment on traverse, comment on dépasse, comment on veille au double trafic de nombreuses artères, comment on doit marcher sur une route, etc. Le modèle du genre, à notre avis, est un livre d'enfants en couleurs, publié par le Ministère de l'éducation nationale d'Espagne et destiné aux écoliers. On le lit comme un récit passionnant, en suivant le petit garçon à travers les rues.

Arrissoules

VIVE LA LOI NATURELLE !

On nous apprend que tous les hommes d'Arrissoules sont mobilisés pour faire marcher l'administration communale. « On peut s'étonner », dit le chroniqueur, « de voir tous les membres d'une même famille occuper en même temps des postes importants dans la commune, d'autant plus que la loi ne le permet pas. Mais ceux qui l'ont établie n'ont point pensé aux petites localités comme Arrissoules qui n'a guère plus de quinze homes disponibles. C'est pourquoi nous irons vers le père, syndic, et les deux fils, vice-président et secrétaire du Conseil général, alors que deux frères sont municipal et secrétaire communal. Quant aux femmes, malgré leur droit d'éligibilité, elles sont sagement restées là où la loi naturelle les a placées. » Sans doute la même loi qui fait que les melons ont des côtes pour être mangés en famille !